

# Consultation publique sur l'autorisation environnementale du pont d'Achères

Depuis le 5 décembre et jusqu'au 20 janvier 2023, une consultation publique sur l'autorisation environnementale unique pour le projet de création de liaison routière entre la RD30 et la RD190 est en cours. Elle verra la construction du pont d'Achères.

Est-ce que le pont d'Achères verra le jour ?

Cette phrase inquiète le long de l'île de la Dérivation à Carrières-sous-Poissy, île piétonne, préservée des voitures. Si le projet se réalise, un pont de deux fois une voie passera à proximité des habitations et au-dessus de cet écrin de nature.

Dans le même temps une liaison entre la RD30 et la RD190 entre Achères et Triel-sur-Seine pourrait alors faciliter la vie de nombreux automobilistes.

## Lancement d'une enquête publique sur l'autorisation environnementale

Une enquête publique sur l'autorisation environnementale de la liaison, d'une durée de 47 jours est prescrite du lundi 5 décembre 2022 au vendredi 20 janvier 2023, sur les communes d'Achères, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Poissy et Triel-sur-Seine.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur un registre dématérialisé. Ces dernières peuvent également être transmises par adresse élec-



Pour dénoncer le projet l'association Sequana a fait un photomontage illustrant le futur pont s'imbriquer dans le paysage de l'île de la dérivation à Carrières-sous-Poissy. (Sequana)

tronique ou voie postale.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les personnes qui le souhaitent, dans les mairies lors de permanences. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public dans les mairies concernées, à la préfecture, et sur internet pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

## Un pont qui divise

Lundi 12 décembre, lors du conseil municipal. La mairie de Poissy a exprimé un avis favorable à la construction de ce pont.

« Moi je me réjouis véritablement de ce projet, pour nous ça sera une bouffée d'air frais. Si par ce projet on peut faire en sorte que ceux qui n'ont pas besoin de traverser

Poissy, ne le traversent pas, ça sera toujours ça de gagner », a déclaré Sandrine Berno Dos Santos, la maire de Poissy.

La mairie d'Achères n'a pas voulu se prononcer sur le projet en période de consultation et souhaite laisser s'exprimer l'opinion publique.

De l'autre côté Le Copra184, association opposée depuis plus de 30 ans à la liaison de l'A104

dénonce « une A104 bis par ce projet qui vise à relier l'A13 et l'A15 par un autre moyen ».

De l'autre côté les associations dont notamment celle de l'île de la Dérivation « Sequana » et « Non au pont d'Achères » sont farouchement opposées à ce projet. C'est seulement à quelques mètres de la maison de Denis Millet, président de l'association Sequana que le pont devrait passer. « On parle beaucoup de nous, mais ça ne concerne pas que l'île de la Dérivation. Le long de la RD30, ils vont faire une 4 voies, avec des habitations à 20 mètres. Ça concerne tout le monde », insiste Denis Millet.

L'association Sequana appelle les citoyens à contribuer à l'enquête publique contre ce projet « car il va y avoir une atteinte à l'environnement que ça soit sur la faune et la flore, une artificialisation des sols ce qui est un gros problème avec les inondations que ça peut engendrer derrière. Mais il y a également un problème de santé publique, avec une pollution importante, puisque le département prévoit 40 000

véhicules par jour », dénonce Denis Millet. « Sur l'île d'Andrésy, juste en face il y a une colonie très importante d'oiseaux, ça va les perturber. La faune ne se limite pas à la limite d'une commune », déplore l'association.

Cette consultation publique ne concerne que le volet environnemental et a lieu jusqu'au 20 janvier.

F.J.

## ■ PRATIQUE

Pour retrouver l'enquête préalable à la consultation, déposer son avis et visualiser l'organisation de l'enquête : <https://urlz.fr/kaYp>

Pour rencontrer le commissaire enquêteur : Achères : le mardi 17 janvier 2023 de 14h à 17h. Carrières-sous-Poissy : le samedi 14 janvier 2023 de 9h à 12h. Le jeudi 19 janvier 2023 de 14h à 17h. Chanteloup-les-Vignes : le mardi 17 janvier 2023 de 9h à 12h. Poissy : le jeudi 12 janvier 2023 de 14h à 17h. Triel-sur-Seine : le jeudi 19 janvier 2023 de 9h à 12 h.